

Projet de loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse :

Pour un traitement juste et équitable de tous les aînés

Laurentides–Labelle, le 12 mai 2023 – La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, mène avec détermination la bataille pour le traitement juste et équitable de tous les aînés admissibles à la pension de vieillesse. C’est ce que vise le projet de loi C-319 que le Bloc Québécois a déposé et qui prévoit rehausser de 10% la pleine pension de vieillesse pour tous les aînés de 65 ans à 74 ans, afin de mettre un terme à la discrimination sur l’âge. Les représentants de plusieurs associations québécoises d’aînés ont signifié leur appui à ce projet de loi qui prévoit également faire passer de 5000\$ à 6500\$ l’exemption à l’égard du revenu dans le calcul du montant du supplément de revenu garanti. Les aînés de plus de 65 ans représentent 28 850 personnes dans la circonscription.

La pauvreté frappe un nombre grandissant d’aînés au Québec et l’inflation n’a fait qu’exacerber cette précarité financière. Ce sombre constat a été confirmé par les experts et intervenants réunis en mars dernier au Colloque sur la santé financière des aînés du Bloc Québécois à Granby. Le parti est pleinement engagé aux côtés des associations et groupes représentant les aînés afin que les Québécoises et Québécois de 65 ans et plus soient traités avec davantage d’équité et de respect de la part du gouvernement fédéral.

« Il est impensable qu’en 2023, autant de Québécoises et Québécois de 65 ans et plus peinent à payer leurs factures et doivent couper dans la nourriture ou le logement. On ne peut tolérer cela : il est de notre devoir de voir à la quiétude et la dignité de nos aînés et cela passe par la fin de la discrimination sur l’âge exercée par le fédéral pour les pensions de vieillesse », affirme Marie-Hélène Gaudreau.

« En ne réservant la hausse de la pension qu’aux personnes de 75 ans et plus, Ottawa a créé deux classes d’aînés. Que le gouvernement veuille faire des économies sur le dos de nos citoyens les plus vulnérables est d’un manque de compassion qui nous heurte profondément. Priver les aînés de 65 ans à 74 ans d’une augmentation qui leur est légitimement due est une injustice qui dure depuis trop longtemps. On doit corriger le tir et c’est ce que vise notre projet de loi », signale M^{me} Gaudreau.

– 30 –

Source :

Maxime Caouette, attaché politique de circonscription et des communications
Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle